

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut
prendre la résolution si la majorité de
ses membres en fonction n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être trouvée
en nombre compétent, elle pourra, après
une nouvelle et dernière convocation,
délibérer quel que soit le nombre des
membres présents, sur les objets mis
pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui
aura lieu le jeudi 20 décembre 2012 à la Maison
communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 12/12/2012

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 25 octobre 2012: Approbation
2. Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012: Approbation
3. Budget de la Fabrique d'Eglise de Warisoulx: Exercice 2012: Modification budgétaire n° 1:
Service ordinaire: Approbation
4. Vote d'un douzième provisoire
5. Accueil extrascolaire: Acquisition de 9 smartphones: Décision
 - a) Descriptif
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
6. Tableau prévisionnel du coût-vérité en matière de déchets issus de l'activité des ménages:
Exercice 2013: Approbation
7. Patrimoine communal: Remplacement du brûleur dans une salle des fêtes: Section de Meux:
Prise d'acte
8. Patrimoine communal: Remplacement de la chaudière d'un club des jeunes: Section de Warisoulx:
Prise d'acte
9. Service des travaux: Acquisition de rayonnages d'occasion: Décision
 - a) Descriptif
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
10. Bulletin d'informations communal: Mise en page, impression et distribution: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Mode de marché

11. Zone de police Orneau-Mehaigne: Fixation de la dotation communale: Décision
12. Administration communale: Achat de fournitures de bureau: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

HUIS CLOS :

13. Enseignement: Demande de pause carrière dans le cadre d'un congé parental: Ratification
14. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de langue moderne à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
15. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
16. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
17. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
18. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (8 périodes) aux écoles communales de La Bruyère

Commentaires

1. /

2. /

3.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	20.300,38 €	20.300,38 €	0
Majoration des crédits	2.200,00 €	2.200,00 €	0
Nouveau budget	22.500,38 €	22.500,38 €	0

4. L'adoption du budget en temps voulu, permet à la Commune de disposer des crédits indispensables à son fonctionnement dès le début de l'exercice concerné.

Lorsqu'à la suite de circonstances particulières, le budget n'a pas encore été voté par le Conseil au 1er janvier de l'exercice, force est de recourir à des crédits provisoires appelés « douzièmes provisoires » (article 14 du RGCC) qui chacun correspond au douzième des crédits budgétaires des dépenses ordinaires dont question de l'exercice précédent.

Cette restriction n'est toutefois pas applicable aux dépenses relatives à la rémunération du personnel, au paiement des primes d'assurances, des taxes et de toute dépense strictement indispensable à la bonne marche du service public.

5. L'obsolescence et le mauvais état général des scanners en fonction depuis 2008 dans les écoles, rendent ceux-ci difficilement utilisables par les accueillantes extra-scolaires.

Ces appareils qui ne sont plus produits à ce jour, seront remplacés par des smartphones capables de lire les badges actuellement utilisés.

Le devis estimatif avoisine 3000 €TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

6. L'arrêté du Gouvernement Wallon du 5 mars 2008 exécute l'article 21 nouveau du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.

Cet arrêté permet de rencontrer les objectifs essentiels dans cette matière, que sont la responsabilisation du citoyen dans son rôle de consommateur, l'application du principe du pollueur-payeur, l'assurance donnée au citoyen d'un service de qualité au juste prix ainsi que son information afin qu'il prenne la dimension du service rendu face au coût réclamé par la Commune.

Cette dernière est tenue d'appliquer un taux de couverture des coûts en conformité avec les limites minimales et maximales du décret de 1996.

Le tableau prévisionnel, pour La Bruyère, du coût-vérité a été dressé et constitue une annexe au futur budget communal 2013.

7. Début décembre, le brûleur de la chaudière au mazout de la salle Nosse Maujone a connu une grave avarie qu'il s'est avéré impossible de réparer.

Compte tenu des conditions climatiques et dans le respect de l'article L 1222-3 3e du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège a, en séance du 5 décembre 2012, décidé de solliciter la remise d'une offre de la part de 3 fournisseurs pour le remplacement de cet équipement défectueux, et de retenir la proposition la plus adéquate.

Le coût de cette substitution technique s'est élevé à 839,55 € TVAC.

Il est demandé au Conseil de ratifier ce processus.

8. Le club des jeunes de Warisoulx a également connu de gros problèmes de fonctionnement de son installation de chauffage de sorte que le remplacement de la chaudière est devenu incontournable.

Dans ce cas également, le Collège a exercé les compétences traditionnellement dévolues au Conseil, et propose à ce dernier de ratifier le choix opéré.

Les frais d'installation ont été offerts par l'entreprise sélectionnée et seule l'acquisition du nouveau matériel doit donc être assumée soit 1.280,97 € TVAC.

9. Depuis de nombreux mois, les Autorités communales souhaitent une réorganisation en profondeur du stockage des pièces et du matériel détenus dans l'entrepôt communal de Villers-Lez-Heest afin de faciliter la tâche du gestionnaire de ces lieux.

La concrétisation de cette mesure implique inévitablement la mise en place de structures de rangement adaptées dont le coût est relativement conséquent.

Récemment, est apparue l'opportunité d'acquérir à prix réduit des rayonnages en excellent état et parfaitement conformes aux besoins communaux, qui équipaient les installations d'une société localisée à Asse et actuellement en cessation d'activités.

Le devis approche 5.800 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

10. Le marché public relatif à la confection et à la distribution du bulletin communal, attribué en 2009 à la société Redline Communication, arrive à échéance.

Il est proposé de relancer, à l'identique, le processus de mise en concurrence pour assurer la continuité de ce moyen de communication envers la population, mais sans plus assumer désormais la charge de la recherche d'annonceurs.

La durée de la convention de collaboration à conclure, portera sur une année.

11. Le budget communal 2013 comprendra au service ordinaire une dotation à la zone de police Orneau-Mehaigne de 541.422,25 € pour 510.775,71 € en 2012.

La circulaire budgétaire du Ministre P. FURLAN relative à l'élaboration de ce document prévoit expressément une délibération spécifique à ce transfert.

12. Il est proposé comme chaque année, de consulter différentes firmes pour l'achat de multiples fournitures de bureau utilisées par les services administratifs communaux.

Le devis estimatif atteint 7.260 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.